

posée. Quoiqu'il en soit, s'il parle de programmes mis de l'avant, au moins dans certains cas, en vue de la seule protection du cultivateur libéral à l'exclusion de tout autre, j'espère que le nouveau Gouvernement pourra faire un peu mieux que cela.

M. Bourget: J'étais l'adjoint parlementaire au ministre des Travaux publics et je sais...

Des voix: Règlement!

Une voix: Ce sont les phoques bien dressés qui s'agitent!

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Les questions ont été posées, et certaines des réponses qui y ont été données ont pris l'allure de discours; elles étaient d'une longueur telle qu'elles constituent, à mon sens, des infractions au Règlement. Mon honorable ami ayant posé sa question de la même manière que le premier ministre a donné ses réponses, je réclame pour lui la même latitude.

M. l'Orateur: Je suis bien aise que l'honorable député me signale que certaines des questions et des réponses ne sont pas conformes au Règlement de la Chambre. J'ai hésité à intervenir, en partie à cause de mon ignorance, en partie aussi parce que, au moins parmi les nouveaux députés, je suppose, quelques-uns ne sont pas trop fixés sur le but de la période des questions. Toutefois, après la séance d'aujourd'hui, j'espère me montrer un peu plus sévère envers ceux qui ne se conforment pas au Règlement. Mais, je le répète, j'ai été indulgent aujourd'hui.

M. Bourget: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: L'honorable député désire-t-il poser une question?

M. Bourget: Oui. Étant donné que...

Des voix: Règlement!

M. Bourget: Eh! bien, donnez-moi un peu de temps et je poserai la question. Étant donné que le projet approuvé dans ma circonscription rentre dans le cadre des ouvrages de protection, le ministre va-t-il accepter cela?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à l'honorable député il y a quelques minutes. Je suis vraiment étonné qu'il soulevé cette question aujourd'hui. Le nouveau Gouvernement espère rétablir ces ouvrages de protection de façon pratique, non pas en accordant des récompenses de patrie.

[L'hon. M. Green.]

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ASSISTANCE AUX CHÔMEURS APTES AU TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Le ministre nous dira-t-il où on en est en ce qui concerne les accords financiers ou autres contrats entre le gouvernement fédéral et nos gouvernements provinciaux au sujet du versement de secours aux chômeurs aptes au travail, mais n'ayant pas droit à l'assurance-chômage?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je ne saurais répondre à cette question. Elle est de celles qui doivent faire l'objet de pourparlers entre les représentants du Gouvernement et des provinces qui doivent se réunir ici en conférence. C'est une des questions inscrites au programme.

M. Winch: Est-ce que je puis poser une autre question? Pendant qu'on attend ces pourparlers, comment croit-on que les intéressés feront pour vivre?

LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

BOIS À PÂTE—OÙ EN EST RENDU LE RAPPORT DÉCOULANT DE L'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Charlevoix (M. Maltais) m'a demandé hier si je pouvais lui dire où en était l'enquête entreprise, en vertu de la loi sur les pratiques restrictives du commerce, sur l'industrie du bois à pâte. J'ai répondu à l'honorable député que je tâcherais de lui fournir ce renseignement le plus tôt possible. Comme la Chambre sait, il est d'usage depuis des années de ne pas communiquer de renseignements sur ces enquêtes jusqu'à ce que toutes les questions soient résolues et qu'une décision ait été prise. Toutefois, il y a des exceptions; ceci en est une puisqu'on a pris l'initiative de cette enquête en se fondant sur le résultat d'une déclaration faite à la Chambre. Je dois donc me contenter de dire à l'honorable député qu'il ne m'est pas possible de dire à quelle date un rapport pourra être présenté. Le directeur m'a fait savoir que les parties en cause ont demandé récemment de renvoyer à une date rapprochée l'audience finale afin qu'elles puissent fournir des renseignements complémentaires à la commission. Le directeur prévoit que la commission sera saisie de la question vers la fin de l'année civile, en cours, après quoi